

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023/19

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA REHABILITATION DES FACADES DE L'ECOLE DU PRUNO

Date de la convocation :
10 mai 2023

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **15**

Nombre de votants : **18**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Le **mardi 16 mai 2023 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, M BONARDI, M. MERY, Mme POGGI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTEES :

Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à M. BONARDI), Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme ROMANI), Mme FERRANDO (donne procuration à M. GONZALEZ).

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Le 20 février 2023, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de la réalisation de travaux de ravalement des façades de l'école du Pruno.

Le marché à procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) est prévu pour une durée prévisionnelle estimée à 9 mois sur la période des vacances scolaires 2022-2023 et 2023-2024 précédée d'une période de préparation de chantier de 1 mois.

Le marché qui fait l'objet d'une tranche ferme unique est non alloti.

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 20 février 2023.

La date de remise des offres avait, quant à elle, été fixée au 24 mars 2023 à 12h00.

Après ouverture des plis, il a été constaté :

Nombre de remise électronique des plis : 1 (un)

Dans les délais : 1 (un)

Candidature par ordre d'arrivée des plis :

1. PEINTURE DAUGAS – Monsieur Christian DAUGAS – PA Purettonne – 30 Allée Jaune – 20 290 BORGIO –

Tél : 04 95 31 14 70,

Pli déposé le 23 mars 2023 à 08h35

Le rapport d'analyse de la candidature et de l'offre a été établi par le bureau d'architecte SIZ'-IX architectes (AMO), et présenté lors de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 10 mai 2023 à 17 heures par l'Assistant de Maître d'Ouvrage.

La candidature déposée a été jugée recevable au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

Il a donc été procédé à l'analyse de l'offre sur la base des critères énoncés l'article 6 du règlement de consultation et rappelé ci-après :

45% : la valeur technique évaluée selon le mémoire méthodologique
55% : le prix des prestations

Le rapport d'analyse des offres ainsi établi a classé l'offre de la manière suivante :

Note finale :

Entreprise	Note Prix	Note Technique	Total Notation	
Note sur	55	45	100	Classement
PEINTURE DAUGAS	55	45	100	1^{er}

Récapitulatif de l'offre :

PEINTURE DAUGAS	Prix HT	Commentaires
SOLUTION BASE	155 932,50 €	une diminution de 0,30 % de l'estimation.
SOLUTION BASE + VARIANTE	157 852,50 €	Variante = Réalisation d'un nouveau réseau de collecte des eaux de pluie
SOLUTION BASE + OPTIONS	168 120,50 €	Options = couvertines d'acrotères + révision isolation thermique par l'extérieur et C.F. + traitement mur de clôture maçonné revêtu (vers portail)
SOLUTION BASE + VARIANTE + OPTIONS	170 032,50 €	une augmentation de 8,72 % de l'estimation

Réunie le 10 mai 2023 à 17h00, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le classement ainsi proposé et a émis, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise PEINTURE DAUGAS pour un montant de 170 032.50 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,
Adjoint au Maire en charge des Equipements, de la Sécurité et des Marchés Publics**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code de la Commande Publique,

VU, le rapport d'analyse des offres, établi par le bureau d'architecte SIZ'-IX architectes (AMO),

Après, réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 10 mai 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec l'entreprise PEINTURE DAUGAS, le marché relatif à la réalisation de travaux de ravalement des façades de l'école du Pruno pour un montant de 170 032.50 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.


Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20230516-2023_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2023

Publication : 22/05/2023